

PARGNY SUR SAULX : un point de distribution de bons de consultation gratuite d'avocat

L'objet de ces bons : ces bons sont destinés aux personnes qui n'ont pas encore d'avocat et qui s'interrogent sur leurs droits ou sur l'opportunité d'une action en justice. **Ces bons permettent une consultation d'avocat avant l'engagement de tout procès.** (Un bon de consultation par an).

Conditions propres d'obtention d'un bon de consultation :

- être domicilié dans la Marne
- être en situation régulière : présentation des

originaux

- *soit une pièce d'identité,
- *soit un passeport,
- *soit une carte de séjour

- présentation d'un avis de non-imposition (des dérogations peuvent être accordées pour les personnes imposables jusqu'à 100 euros)

Conditions propres d'obtention d'un bon de consultation victime :

- être domicilié dans la Marne
- être une victime (présentation d'un dépôt de plainte ou d'une main courante)
- être une victime d'infraction pénale (une infraction pénale interdite par la loi et sanctionnée par une peine : contravention, délit et crime.)

- aucune condition de ressources

- être en situation régulière : présentation des

originaux

- *soit une pièce d'identité,
- *soit un passeport,
- *soit une carte de séjour